

LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE

Préambule

Cette lettre est destinée aux présidents (es) de club, aux gérants (es) de structure commerciale agréée et aux encadrants de la FFESSM qui œuvrent tout au long de l'année pour faire découvrir nos activités fédérales, donner du plaisir aux divers pratiquants dans un souci de sécurisation optimale de l'activité.

Elle a pour objectif de vous tenir informé des nouveautés techniques, des informations relatives aux modifications de nos qualifications ou brevets et de façon plus générale de tout ce qui concerne la Commission Technique Régionale.

Œdème Pulmonaire par Immersion

A la demande de Jo Vrijens, président de la CTN, veuillez trouver en pièce jointe un article, d'Anne Henckens médecin hyperbariste et fédéral de Bretagne, sur le thème de l'œdème Pulmonaire par Immersion (OPI).

Les éléments contenus dans cet article vous permettront de diffuser ces informations auprès des plongeurs N3 et N4 ou en cours de formation afin qu'ils puissent le prévenir, le reconnaître et tout mettre en œuvre en terme de conduite à tenir le cas échéant.

Comme des sujets relatifs à cet accident existent déjà au MF2, il ne serait pas rare de les voir apparaître aussi N4-GP.

J'attire votre attention sur le nom OPI (Œdème Pulmonaire d'Immersion) et non OAP (Œdème Aigu du Poumon)

A diffuser très largement !!

Contrat de formation des stagiaires pédagogiques MF1 en SCA

Depuis début mars, la FFESSM a mis en place un nouveau document « Contrat de formation » destiné à régulariser la présence des stagiaires pédagogiques durant leur formation au sein d'une SCA.

A ce titre, plusieurs petits rappels s'imposent.

La déclaration et l'envoi du contrat pour visa doit se faire à la CTR :

- Uniquement par email pour éviter les pertes de temps (president@ctr-ffessmcotedazur.fr),
- Accompagné de la page 3 du livret pédagogique du stagiaire,
- Antérieurement au début du stage déclaré.

Le 2^{ème} degré, tuteur du ou des stagiaires :

- Doit être, s'il n'est pas le gérant, un salarié de la SCA,
- Être présent physiquement dans la structure, (pas systématiquement dans l'eau avec le stagiaire),
- Ne pas avoir plus de 4 stagiaires en même temps (attention à la présence de stagiaires d'état),

Durée de stage :

- Seuls les jours de présence effective du stagiaire pédagogique, en cette qualité, à la structure sont à déclarer sur le contrat. Ne pas hésiter d'y adjoindre un planning le cas échéant,

- Un même stagiaire ne peut cumuler plus de 60 jours, consécutive ou non, dans une même SCA et ceux pour toute la durée de son livret pédagogique, (Décision CDR Côte d'Azur),
- Si plusieurs structures se partagent le même stagiaire, chacune d'entre elle doit faire sa déclaration et établir son contrat pour la ou les périodes concernées.

Le stagiaire pédagogique :

- Ne peut pas faire d'autres formations que celles de la FFESSM,
- Ne peut pas faire de la conduite de palanquée car celle-ci n'est pas prévu dans son livret pédagogique,
- Doit dénoncer le contrat de formation auprès de la CTR, si le tuteur ne participe pas activement à sa formation ou le fait principalement travailler sur les mêmes compétences.

La SCA :

- Doit informer le client du statut du stagiaire qui intervient sur la formation.

Ne pas hésiter à faire remonter toutes informations utiles au comité régional ou à la CTR en cas de difficultés notamment lors d'un contrôle.

Stages et Examens CTR

Les stages et les examens CTR se déclarent directement en ligne, grâce aux identifiants « structure » (club, SCA, CoDep).

<http://ctr-ffessmcotedazur.fr/index.php/presentation-scubla/proposer-une-activite>

La structure propose la composition du jury et la CTR l'accepte dès lors que le stage et l'examen obtient le statut « Programmé » sur le site. Dès lors l'enregistrement des candidats et des autres membres de jury sont à réaliser.

Pour l'enregistrement du ou des brevets, il faut adresser deux documents par mail :

- Le fichier Excel de la session (Attention seulement en *.xls)
- Une image ou un scan du bordereau imprimé et signé par l'ensemble du jury

à cette adresse

- president@ctr-ffessmcotedazur.fr

Il est donc inutile d'envoyer également par voie postale ces documents à Cuers et nous gagneront du temps.

Le président de jury ou le délégué CTR, au-delà des documents administratifs obligatoires, ont la charge, **avant l'examen**, de vérifier l'existence physique de la carte de niveau et de celle du RIFAP. En l'absence de ces documents, le candidat ne peut se présenter à l'examen convoité. De plus, leur absence dans la base nationale bloque informatiquement toute la session. Il est donc important de bien vérifier.

N4 – Guide de Palanquée

Le 1 juillet le CDN devrait entériner, pour la nouvelle saison (15 septembre 2016), la mise en place de nouvelles épreuves pour l'obtention du N4 – Guide de palanquée à savoir :

- Une descente dans le bleu, une stabilisation et un vidage de masque avec maintien de la profondeur à 40 m,
- Une nage, groupée, avec scaphandre, sur 500 m.

Le mode operandi de ces 2 nouvelles épreuves sera bien plus détaillé dans le MFT ; le bordereau de notes de ce brevet sera modifié en conséquence et mis en ligne sur le site de la CTR le moment venu.

La RSE « nouvelle », ne verra le jour qu'à compter du 1^{er} janvier 2017.

A suivre donc !

Colloque des encadrants 2016

Comme vous le savez sans doute, dans le cadre de la réforme territoriale de la République, nous appartenons administrativement à la région PACA et de ce fait la fusion des deux comités « Provence et Côte d'Azur » est inéluctable.

De ce fait, après accord des deux présidents des comités régionaux, la CTR Provence-Alpes invite tous les encadrants de la Côte d'Azur à participer au colloque des encadrants PACA qui se déroulera **le samedi 19 octobre 2016**.

Salle Saint-Marceau, (jouxte la piscine)
Ave Jules Ferri
13600 la Ciotat.

Le choix de ce lieu est très pertinent vu qu'il se situe en limite des deux régions, qu'il est parfaitement desservi par l'autoroute, voire par le train et que Monsieur le Maire a volontiers accepté de favoriser ce projet.

Vous serez bien évidemment informés ultérieurement des détails d'organisation et du programme de ce colloque mais dès à présent, vous pouvez cocher cette date sur votre agenda.

Toute l'équipe CTR, vous souhaite une excellente saison 2016.

Bien fédéralement.

Hervé VILLALBA
Président CTR CA.

